

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à Déclaration d'Intérêt Général concernant le projet de mise en place du Plan Pluriannuel d'Entretien de la ripisylve, du Plan de Gestion Sédimentaire et de la restauration de la continuité écologique, sur les bassins versants du Roubion, du Jabron et de la Riaille

Communes de ALLAN, ALEYRAC, LA BATIE-ROLLAND, LA BEGUDE-DE-MAZENC, BEZAUDIN-SUR-BINE, BONLIEU-SUR-ROUBION, BOURDEAUX, BOUVIERES, CHAROLS, CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE, CLEON D'ANDRAN, COMPS, CONDILLAC, LA COUCOURDE, CRUPIES, DIEULEFIT, ESPELUCHE, EYZAHUT, FELINES-SUR-RIMANDOULE, FRANCILLON-SUR-ROUBION, LA LAUPIE, MALATAVERNE, MANAS, MARSANNE, MONTBOUCHER-SUR-JABRON, MONTELMAR, MORNANS, MONTJOUX, LE POET-CELARD, LE POET-LAVAL, PONT-DE-BARRET, PORTES-EN-VALDAINE, PUYGIRON, PUY-SAINT-MARTIN, ROCHEBAUDIN, ROCHEFORT-EN-VALDAINE, ROYNAC, SALETTE, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION, SAINT-MARCEL-LES-SAUZET, SAOÛ, SAULCE-SUR-RHONE, SAUZET, SAVASSE, ORCINAS, SOUSPIERRE, SOYANS, LES TONILS, LA TOUCHE, LES TOURETTES et TRUINAS

Projet présenté par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron.

Par arrêté préfectoral du 30 septembre 2022, une enquête publique concernant le projet susvisé, d'une durée de **18 jours** consécutifs, est prescrite du **lundi 7 novembre 2022 au jeudi 24 novembre 2022 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'intérêt général le projet susvisé.

Monsieur Olivier Richard, Géologue, retraité, est désigné Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête publique, est disponible en mairie de CLEON D'ANDRAN, siège de l'enquête, et en mairies de LA BATIE-ROLLAND et BOURDEAUX, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête.

- le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de CLEON D'ANDRAN, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de CLEON D'ANDRAN. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie 495 boulevard de Provence 26450 CLEON D'ANDRAN, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête de la mairie siège

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par courriel : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

- des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Nathalie DUPRIEZ, Secrétaire Générale, Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron 135 Chemin du Bec de Jus 26450 CLEON D'ANDRAN, Tel : 04 75 90 13 96 Courriel : contact@smbjrj.fr.

- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. Il est également communicable avant l'ouverture de l'enquête. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie, aux jours et heures suivants :

| | | | | | |
|------------------|-------|----|----------|------|-----------------|
| CLEON D'ANDRAN | lundi | 7 | novembre | 2022 | de 9h00 à 12h00 |
| BOURDEAUX | lundi | 14 | novembre | 2022 | de 9h00 à 12h00 |
| LA BATIE-ROLLAND | jeudi | 17 | novembre | 2022 | de 9h00 à 12h00 |
| CLEON D'ANDRAN | jeudi | 24 | novembre | 2022 | de 9h00 à 12h00 |

L'avis d'enquête publique, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ». Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de CLEON D'ANDRAN, LA BATIE-ROLLAND et BOURDEAUX, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques 3 boulevard Vauban 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les mesures de protection liées à la crise sanitaire COVID décidées par le gouvernement, en vigueur pendant l'enquête, devront être respectées.